

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 24  
- ayant pris part au vote : 31  
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absente excusée** : Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme ISABELLE SEROR,

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/27

**Objet : Vœu du Conseil Municipal de L'Union adressé à Monsieur le Président de Toulouse Métropole pour un débat public sur la gestion de l'eau et de l'assainissement.**

Dans quelques mois, Toulouse Métropole choisira son mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour une durée de 12 ans. En effet, le contrat eau-assainissement liant la société Veolia et la Ville de Toulouse viendra à échéance au mois de février 2020. Il en sera de même pour la plupart des contrats de délégation de service public ainsi que pour les marchés de prestation des autres communes de la Métropole. La majorité métropolitaine veut profiter de ce calendrier pour harmoniser les contrats eau-assainissement pour l'ensemble des 37 communes de Toulouse Métropole.

Afin d'anticiper cette échéance, la Métropole a décidé de réaliser une étude comparative entre les deux modes de gestion envisageables et qui coexistent aujourd'hui sur le territoire : le système de la régie publique et la délégation de service public à une société privée.

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16 MARS 2018

Berger  
Levraut

ID : 031-213105612-20180316-D2018\_27-DE

Pour nous, élus du Conseil Municipal de L'Union, l'eau est un bien commun qui, dans un contexte de changement climatique, connaît et connaîtra une raréfaction croissante. Cela pose la question fondamentale de l'accès équitable pour tous à cette ressource. Par ailleurs, la préservation de cette ressource vitale, de sa qualité sanitaire et l'évolution de son coût nécessitent un réel contrôle citoyen par les élus et les associations d'usagers. De notre point de vue, seule la puissance publique peut pleinement garantir ce contrôle.

Nous constatons d'ailleurs aujourd'hui, en France et en Europe que de nombreuses agglomérations et métropoles (Paris, Nice, etc.) font le choix de passer à une gestion publique de l'eau, solution qui permet de rendre le meilleur service public au meilleur coût.

Le choix entre une gestion publique ou privée de l'eau et de l'assainissement dès à présent ne peut pas se passer d'un débat public et démocratique. La décision de déléguer la gestion de l'eau à une société privée engagerait les communes de la Métropole pour plusieurs mandats, sans que jamais l'électeur n'ait pu donner son avis. Une décision prise à la fin de l'année 2018, sans réel débat public, constituerait donc un déni de démocratie.

Pour toutes ces raisons, dans une recherche de l'intérêt général, le Conseil municipal de L'Union affirme sa volonté de défendre la gestion publique de l'eau et de l'assainissement et affirme que le choix du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les 37 communes de la Métropole ne peut se faire sans un réel débat public. Nous invitons donc Toulouse Métropole à organiser ce débat citoyen en 2018, avant que la décision finale ne soit prise.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, moins 8 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES)

- D'inviter Toulouse Métropole à organiser ce débat citoyen en 2018, avant que la décision finale ne soit prise.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le 16 MARS 2018

- Affiché le 16 MARS 2018